

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	11	11

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 27 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 mars 2023.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, MM. CROCHET Jean, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MMES DILLET Sabrina, GARREAU Sabrina (pouvoir à Hervé BESSONNET), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, THIBAUD Stéphanie (pouvoir à Nadège BOUTET), MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 30/03/2023
Et publication ou notification le :
30/03/2023

A été nommé secrétaire : M. Hervé MIGNÉ

2023_03_10 – Compte administratif 2022

Section Investissement :

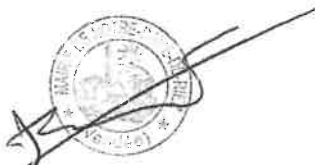
Recettes d'investissement propres à l'exercice clos :	1 371 730,29 €
Dépenses d'investissement propres à l'exercice clos :	1 257 013,92 €
Donc un résultat positif d'investissement de l'exercice 2022 de	114 716,37 €
Résultat positif de l'investissement de clôture 2021 reporté de	521004,01 €
Donc un résultat de clôture positif d'investissement de 2022 de	635 720,38 €

Section Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement propres à l'exercice clos :	1 338 947,61 €
Dépenses de fonctionnement propres à l'exercice clos :	1 054 033,73 €
Donc un résultat positif de fonctionnement de l'exercice 2022 de	284 913,88 €
Résultat positif de fonctionnement de clôture 2021 reporté de	79 420,49 €
Donc un résultat de clôture positif de fonctionnement de 2022 de	364 334,37 €

Le compte administratif 2022 du budget principal, tel qu'il est présenté, est adopté avec 11 voix pour.
Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 30/03/2023
Le Maire,
Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Hervé MIGNÉ